AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1906
FR0013284080-FS0891

10 octobre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

BIOM'UP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 octobre 2019, la société Lundbbeckfond Invest A/S (Scherfigsvej 7, DK2100 Copenhague, Danemark) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 octobre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BIOM'UP et détenir 530 457 actions BIOM'UP représentant autant de droits de vote, soit 3,72% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions BIOM'UP sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 14 269 393 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.